

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Lundi 12 octobre 2020**

- SEANCE : 07/09/2020 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Aucune observation.

PRESENTATION SAISON CULTURELLE DE L'ENTRACTE PAR MME TROUILLARD
MELISSA CHARGÉE DE MEDIATION ET RELATIONS PUBLIQUES.

Objet : Séance huis-clos.

Délibération n°121020-01

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,
Vu la circulaire du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;
Vu les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte et notamment la distanciation physique ;
Considérant l'espace insuffisant de la salle du conseil municipal pour accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ;
Considérant l'impossibilité technique pour la mairie de Bouessay de retransmettre en direct les débats ;
M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, en présence d'un invité que la séance se déroule à huis clos.
M. le Maire soumet le huis clos au vote.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité que cette réunion se réunit à huis-clos.

Objet : Fourniture d'équipements de protection individuel - convention de groupement de commande.

Délibération n°121020-02

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique permettent la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un groupement de commande composé **des communes de Auvers le Hamon, Bouessay, Dureil, Juigné/Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Parcé/Sarthe, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, Solesmes, Souvigné/Sarthe, Vion, de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et du CCAS de Sablé/Sarthe**, pour la fourniture d'équipements de protection individuels.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement.

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant - Conférence Intercommunale du Logement.
--

Délibération n°121020-03

En application de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, renforcé par la loi sur la politique de la ville (article 8) du 21 février 2014, les EPCI ayant au moins un quartier prioritaire politique de la ville (QPPV) et doté d'un PLH approuvé ont l'obligation de mettre en place une **conférence intercommunale du logement (CIL)**.

Par délibération du 6 juin 2015, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, territoire doté de deux QPPV, a décidé la création de la CIL, co-présidé par le Préfet de la Sarthe et par le président de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

La CIL a pour rôle :

- d'adopter des orientations concernant :
 - les objectifs en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire de la Communauté de communes ;
 - les modalités de relogement des personnes relevant des dispositifs existants (accords collectifs, ménages reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO) ;
 - les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires.

La mise en œuvre de ces orientations fait l'objet de conventions. Une convention spécifique annexée au Contrat de Ville a été élaborée : **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**, signée le 13 septembre 2018.

- La CIL est donc chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre :
 - Du **Plan Partenarial de Gestion de la Demande** de logement social et d'information du demandeur (PPGD, adopté par délibération du conseil de la CCSS du 8 décembre 2016;
 - De l'accord collectif intercommunal (facultatif) ;
 - Du système de cotation de la demande et de location choisie (facultatif).

La CIL est composée de **trois collègues** :

1. Le collège des **collectivités territoriales (maires des communes membres de la Communauté de communes**, représentant du Département) ;
2. Le collège des professionnels du secteur locatif social (représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté de communes, réservataires de logements sociaux, des associations de locataires, des organismes agréés au titre la maîtrise d'ouvrage d'insertion) : Sarthe Habitat, Mancelle d'Habitation, Le Foyer Manceau, Logi-Ouest, Podeliha ;
3. Le collège des usagers ou associations auprès des locataires ou des personnes défavorisées (représentants locaux d'associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation, associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, de représentants des personnes défavorisées.) : délégation locale de la Croix Rouge Française, C.N.L (association de locataire).

Après exposé, il est demandé de désigner un représentant titulaire et suppléant pour la CIL.

Le représentant titulaire est : Mr PATERNE Pierre

Le représentant suppléant est : Mme SAISON Lydie.

Objet : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe – année 2019 : gestion des déchets

Délibération N° 121020-04

Monsieur le Maire, conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe sur la gestion des déchets. Il en fait une synthèse.

Ce rapport peut être consulté en Mairie.

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr le Maire présente le rapport d'activité 2019 du TE53 (Territoire Energie Mayenne)
- Il présente deux rapports de circulation des radars pédagogiques rue de souvigné ;
- DPU : 2 maisons, la commune ne préempte pas;
- Il informe le conseil que les feux tricolores sont en cours de réparation ;
- Il demande au conseil si l'emplacement du panneau de la première fleur est satisfaisant, le conseil est favorable à ce positionnement; Mr Lamy informe le conseil qu'en raison de la crise sanitaire, la visite du jury départemental sera reportée d'une année.
- Il informe qu'une sanction disciplinaire est en cours à l'encontre d'un agent communal ;
- Il informe le conseil que Mme QUEMENER, notre inspectrice à la trésorerie est venue présenter l'analyse financière de la commune, Mr Freuslon en fait une synthèse ; ce document est consultable en mairie ;
- Mr le Maire informe le conseil que le RIFSEEP (Régime indemnitaire des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va être mis en place pour la commune ; un groupe de travail est créé, Mmes DUPONT et DAUBIAS proposent d'en faire partie ;
- Mr le Maire demande au conseil un avis concernant le repas des aînés, en raison de la crise sanitaire, le repas ne pourra pas être organisé cette année, l'idée d'un panier à offrir est proposée, un vote à main levée a lieu, 10 sont pour et 4 sont contre ;

COMMISSIONS :

- Communication : Mr Lamy responsable présente le rétro planning pour l'élaboration du prochain bulletin communal puis donne la parole à Mme Daubias, secrétaire de la dernière commission, elle reprend le contenu du bulletin de décembre;

Mme Rocheteau remarque que le calvaire a besoin d'un entretien ; Mr le Maire en prend note ; Mme Gérard a remarqué que les tarifs cantine garderie sur le site ne sont pas mis à jour, Mr Lamy se charge de la modification;

- Travaux : Mr Freuslon responsable donne la parole à Mme Dupont secrétaire de la première commission du 28 septembre dernier ; elle présente un compte rendu sur l'effondrement du mur de la salle communale, cinq hypothèses de reconstruction sont énumérées et proposées ; après échanges, Mr le Maire procède à un vote à main levée : à l'unanimité le conseil retient la solution n°5, soit une plantation de haie et pose de grillage.
- Mr Freuslon informe le conseil que la prochaine commission aura pour thème : la réhabilitation du lotissement de l'Aubépine.
- Ecole : Mme Bruand responsable se charge de faire une synthèse de la dernière commission du 05 octobre dernier ; le projet de déménagement des classes préfabriquées est à l'étude, il reste cependant à déterminer sa date précise, une rencontre après les vacances de la Toussaint sera proposée à l'équipe enseignante afin de travailler ensemble sur ce projet. Mr le Maire procède à un vote à main levée et demande qui est favorable au déménagement des classes préfabriquées à la rentrée 2021 : 9 pour et 5 absentions.
- Mr le Maire informe le conseil que l'installation de la fibre est en cours pour la mairie et en même temps pour la médiathèque, des difficultés ont été rencontrées pour retrouver les réseaux téléphoniques.
- Mr Freuslon informe le conseil qu'il a rencontré la conseillère absente depuis le début du mandat pour raisons personnelles, après échange celle-ci souhaite rester parmi les membres du conseil, l'assemblée est favorable.

FIN 22H45.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 16/11/2020 à 20h00
--